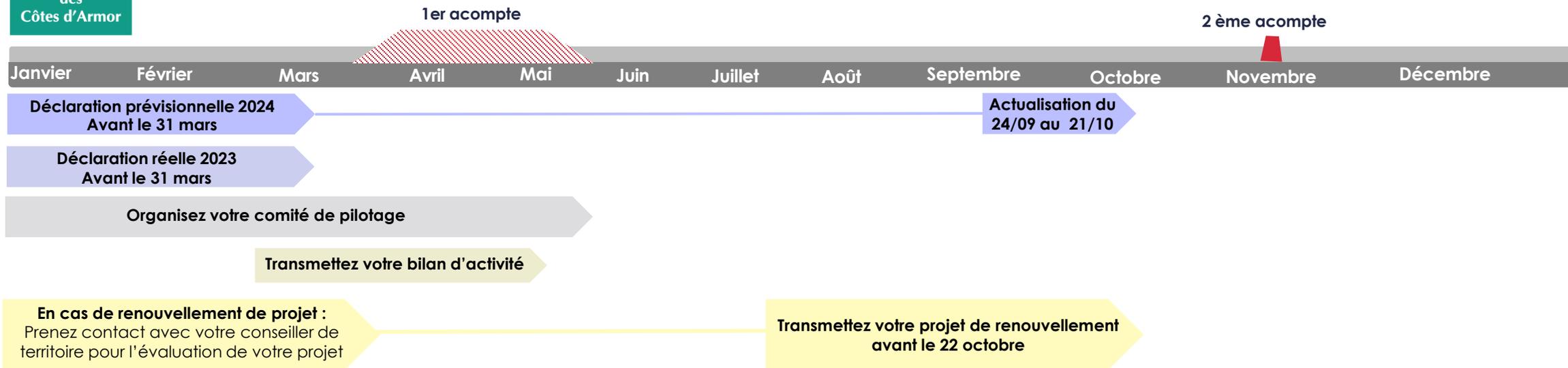


Vous êtes gestionnaire d'un Relais Petite Enfance CALENDRIER 2024



Pensez à mettre à jour vos habilitations en cas de changement d'utilisateurs



Echéance	Etape	Informations complémentaires
Avant le 31 mars	Déclaration prévisionnelle 2024	Acompte total 2024 : 70 % du droit RPE + Mission renforcée + Bonus Ctg (le cas échéant) 1 ^{er} acompte : après validation du droit prévisionnel, versement de 90% de l'acompte total 2024 2 ^{ème} acompte : au 15 novembre 2024, versement du reliquat de 10% d'acompte à hauteur de 70% du dernier droit actualisé.
Avant le 19 juillet	Déclaration actualisée 2024	Actualisation de votre déclaration 2024 en utilisant vos données réelles pour la période de janvier à septembre 2024 puis prévisionnelles d'octobre à décembre 2024.
Avant le 31 mars	Déclaration réelle 2023	À la validation de votre déclaration, versement du solde de votre droit réel 2023 droit RPE + Mission renforcée + Bonus Ctg (le cas échéant)
Avant le 30 juin	Votre comité de pilotage	Organisez votre comité de pilotage avec <u>votre conseiller territorial</u> en action sociale pour l'évaluation 2023 et les perspectives 2024
Avant le 31 mai	Bilan d'activité	Complétez et transmettez votre bilan d'activité via Sphinx
Avant le 22 octobre	Votre projet de renouvellement	Si votre convention de financement prend fin au 31 décembre 2024, vous êtes en renouvellement de projet : <ul style="list-style-type: none"> Contactez <u>votre conseiller de territoire</u> pour vous accompagner dans l'évaluation de votre projet Transmettez votre projet de renouvellement finalisé avec <u>toutes les pièces justificatives</u> par mail, à votre conseiller de territoire.